EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 15

RÉGIES D'AVANCES
PARC AUTOMOBILE
LEVÉE DE PRESCRIPTION

La régie d'avances PARC AUTOMOBILE, a fait l'objet d'une vérification par les services de la Trésorerie Municipale le 17 février 2015.

Un déficit de 264,40 €, dont l'origine remonte à 2009 – 2010, a été relevé. Le détail en est le suivant :

- 43 € pour une reconstitution d'avance erronée en 2010, cette somme est maintenant régularisée.

- 221,40 € pour des contraventions prises en charges en 2009 par la régie, dépenses non autorisées par l'arrêté de création de régie.

Les contraventions dressées aux conducteurs des véhicules municipaux sont à régler par eux-mêmes. C'est uniquement dans le cas où l'identification n'est pas possible, que la contravention est mandatée par la Ville. Pour ce faire, et afin d'assurer un paiement rapide et d'éviter les majorations, le paiement était assuré par la régie du parc automobile titulaire d'un chéquier. La non identification du chauffeur est rare, mais il s'est trouvé qu'en 2009 le cas s'est produit à trois reprises. Aussi, à l'occasion du contrôle de 2009, la trésorerie a pointé l'absence de ce type de dépenses pour la régie, limité au paiement des cartes grises. Elle a donc refusé la prise en charge de ces dépenses et la régie s'est trouvée en débet.

En réponse à cette observation, la régie du garage modifiée en 2010 sans que les dépenses de 2009 aient été régularisées. Au vu de ces éléments, la Trésorerie lors de son nouveau contrôle n'a pas mis le régisseur en débet mais il convient cependant d'ajuster correctement la régie.

La régularisation se fera par la prise en charge d'un mandat de 221,40 € sur un compte 678 « charges exceptionnelles » permettant de reconstituer correctement le solde de la régie. Pour cela il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin de lever la prescription affectant ces mouvements anciens.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter cette proposition et de permettre ainsi la reconstitution correcte de l'avance.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 octobre 2015
Pour le Maire, et par délégation,
L'Ajointe aux Finances,

Françoise NOUHEN